

953

CARLICCHI ZELINDO & FILS
Société Anonyme au Capital de Francs 250 000
Siège Social : 1 rue Raiberti
06000 NICE

SIRET : ~~305 067 258~~ 00015 APE 6243

307.503.912

64B365

DEPOT DU

1 MARS 1994

GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE DE NICE

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
EN DATE DU 4 OCTOBRE 1993

L'An mil neuf cent quatre vingt treize,
et le quatre octobre à dix heures,

Les actionnaires de la Société Anonyme dénommée :
CARLICCHI ZELINDO & FILS
se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire au siège
social de la société sur convocation du conseil d'adminis-
tration suivant lettre adressée aux actionnaires nominatifs.

La séance est présidée par Monsieur Bernard CARLICCHI,
Président du Conseil d'Administration, Directeur Général.

Il a été établi une feuille de présence, à laquelle
ont été annexés les pouvoirs des associés représentés
par des mandataires, qui a été émargée par chaque
membre de l'Assemblée en entrant en séance.

Madame Jeanine CARLICCHI et Monsieur Zélindo CARLICCHI,
les deux actionnaires présents et acceptants, représentant
tant par eux-mêmes que comme mandataires le plus grand
nombre de voix sont appelés comme scrutateurs.

La feuille de présence certifiée exacte par les membres
du bureau ainsi constitué permet de constater que les
actionnaires présents ou représentés possèdent plus de la
moitié des actions composant le capital social.

L'assemblée est déclarée régulièrement convoquée et
constituée, et en conséquence, elle peut valablement déli-
béral.

Monsieur le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des actionnaires :

- La copie des avis de convocation adressés aux associés,
- La feuille de présence de l'assemblée,
- Les pouvoirs des associés représentés par des mandataires,
- Le Rapport du Conseil d'Administration,
- Le texte des résolutions proposées au vote de l'Assemblée Générale.

Puis, Monsieur le Président déclare que le rapport du Conseil d'Administration, le texte des résolutions proposées, ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements ont été tenus à la disposition des actionnaires, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Monsieur le Président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Nomination d'administrateur,
- Pouvoirs à donner.

Le président donne lecture du rapport du conseil d'administration.

Cette lecture terminée, le Président ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes toutes inscrites à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale décide de nommer :

Madame Nadine CARLICCHI épouse MARTIN, demeurant à CROS DE CAGNES (06170), 19 avenue des Fauvettes.

en qualité de nouvel administrateur en remplacement de Monsieur Zélindo CARLICCHI démissionnaire pour raison de santé, pour une durée de six années, qui viendra à expiration à l'issue de l'assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos en 1999.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Madame Nadine CARLICCHI, présente à l'assemblée, déclare accepter le mandat qui vient de lui être confié en précisant qu'elle n'est pas titulaire de plus de huit mandat d'administrateur et qu'elle n'est frappée d'aucune incapacité ou interdiction susceptible de lui interdire d'exercer ce mandat.


DEUXIEME RESOLUTION


L'assemblée Générale délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes, en vue d'accomplir toutes formalités légales.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Président déclare la séance levée à onze heures quinze minutes.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès verbal qui, après lecture a été signé par les membres du bureau.

certifié exact 

certifié exact 

certifié exact
article de 3 